



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE FUYEAU/MEYREUIL « RIVES HAUTES »



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin - 13004 Marseille

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	3
II.	LE DESCRIPTIF DU SITE	5
III.	LES DONNEES COMPTABLES	8
A.	Régime financier et des biens	8
1.	Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public.....	8
2.	Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus	9
3.	État des variations du patrimoine immobilier.....	9
4.	Situation des biens immobiliers	10
5.	Suivi du programme contractuel d'investissement	10
6.	État des autres dépenses de renouvellements réalisés	10
7.	Inventaire des biens désignés au contrat.....	10
8.	Engagements à incidences financières.....	10
9.	État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien	10
B.	Personnel et entretien	11
1.	Effectifs du délégataire	11
2.	Travaux réalisés en 2023	14
3.	Autres travaux réalisés par la Métropole AMP et ALOTRA en 2023	17
4.	Adaptations à envisager pour l'année 2024.....	17
IV.	ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....	18
A.	Action de gestion	18
1.	Moyens techniques	18
2.	Services effectifs	19
B.	Actions socio-éducatives et animations	28
1.	Accueil et du suivi des familles.....	29
2.	Scolarisation et soutien scolaire.....	32
3.	Santé et prévention.....	35
4.	Accès à la culture et à la découverte de son environnement	37
5.	Activités de loisirs.....	40
V.	COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE	44
A.	Tarification	44
1.	Le droit d'usage.....	44
2.	Perception du droit	44
3.	Tarification cantine scolaire et services rendus	44
4.	Consommations et coûts des fluides	45
B.	Les subventions et participation	45
C.	Rappel de faits du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.....	45
VI.	CONCLUSION.....	47
VII.	ANNEXES	48

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région SUD PACA. Son métier est la gestion locative sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine et développe progressivement ses missions à caractère sociales.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

Fin 2023, ALOTRA gère :

- 9 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés ;
- Une résidence pour étudiants ;
- Une résidence pour des fonctionnaires d'État ;
- Près de 60 logements en diffus ;
- Un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ;
- 5 aires d'accueil pour les Gens du voyage pour la Métropole-Aix-Marseille-Provence : Le Réaltor (Aix les Milles), Rives hautes (Fuveau/Meyreuil), La Malle (Bouc Bel Air/Simiane Collongue), La Garenne (Lançon de Provence, Pélissanne et Salon de Provence) Le Bargemont (Martigues) ;
- Deux aires d'accueil pour la Communauté de Communes du Pays de Sorgues Monts Vaucluse : Isle Sur la Sorgue, Le Thor
- Une aire d'accueil d'Arles pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette ;
- Deux centres sociaux agréés par les partenaires de la convention cadre des centres sociaux : le Réaltor (Aix les Milles) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- ✓ Gestion sociale renforcée de 50 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues, pour le compte de la S.A. d'H.L.M. Erilia depuis le 20 février 2005 ;
- ✓ Gestion Locative Technique et Sociale adaptée de 112 logements habités par un public d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau, pour le compte du bailleur CDC Habitat Social, depuis avril 2012.
- ✓ Accompagnement des occupants de l'aire d'accueil Le Thor dans un projet de transformation de l'équipement en Terrains Familiaux Locatifs (DSP à compter du 01/01/2023)
- ✓ Mise à jour de l'étude de calibrage établie en 2019 dans le cadre de la Résorption de l'Habitat Insalubre de Roquefure à APT (depuis juillet 2023)

Près de 4500 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (isolés, familles, hommes, femmes, étrangers, jeunes, personnes âgées, Gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de gestionnaire social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des Gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

En mai 2019, ALOTRA a été retenue pour une nouvelle DSP du 01/06/2019 au 31/05/2026. Le périmètre de cette concession comprend au moment de sa prise d'effet les quatre aires suivantes : «Le Réaltor» d'Aix les Milles, «La Malle» de Bouc-Bel-Air, «Rives Hautes » de Fuveau et « La Garenne » de Salon.

ALOTRA a donc été **retenue pour la nouvelle DSP Métropolitaine 2019-2026.**

Ce rapport présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'Aire d'Accueil Rives Hautes du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.



II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage de FUYEAU/MEYREUIL

Rives Hautes

Adresse de la structure

Rue Marius BREMOND
13710 Fuyeau
Tel : 04.42.26.46.07 - Fax: 04.42.90.87.65
Mail : gl.fuyeau@alotra.fr

Environnement du site

- Equipement aménagé à Fuyeau sur un terrain de 23 913 m² sis sur les parcelles cadastrées AL 103 et AL 121.
- A 10 km d'Aix en Provence, 11 km de Trets et 5 km du centre-ville de Fuyeau.
- A proximité de la gare de péage autoroutier de La Barque.
- Proche des voies de circulation RD6, A52 et A8 ainsi que des commerces et Equipements Publics de Fuyeau et des communes voisines, Châteauneuf le Rouge, Meyreuil, Rousset, Trets et Gardanne.
- A proximité des services de Transports Publics Aix en Provence et le département du Var.
- Proche de la station d'épuration biologique de Fuyeau.
- Face à la montagne Sainte Victoire et la Barre du Cengle.

Capacité d'Accueil et descriptif des places de stationnement

- 23 places de 120 m² minimum, dont 1 affectée aux PMR, équipées d'un dispositif de télégestion et prépaiement.
- L'accès à l'Aire d'Accueil Rives Hautes s'effectue depuis la RD6 et la RD46.
- Chaque place dispose :
 - 1 bloc sanitaire composé de :
 - 1 WC isolé.
 - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de glace, tablette, patères et douche chauffée.
 - 1 évier et sa paillasse.
 - 1 espace cuisine/buanderie.
 - 1 auvent en dur.
 - 1 accès à l'énergie électrique.
 - 1 accès à l'adduction d'eau potable.
 - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques.
 - 1 bouton poussoir pour le réarmement du disjoncteur électrique.
 - 1 voyant indicateur de consommation des fluides.
 - 2 dispositifs pour coupures momentanées des fluides (eau et électricité).
 - 1 étendoir à linge.
 - 120 m² environ pour le stationnement des véhicules

Aménagements et équipements de l'Aire d'Accueil

Au titre des ouvrages immobiliers

- 1 bâtiment administratif en rez de chaussée, meublé, d'une surface de 120 m² abritant les services de gestion, composé par :
 - 1 hall d'accueil.
 - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative.
 - 1 bureau pour la gestion sociale.
 - 1 bureau pour les permanences médicales.
 - 1 salle de réunions et d'animations.

- 1 espace cuisine/détente pour le personnel.
- 2 WC.
- 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel.
- 1 local technique centralisé pour, le système de télégestion-prépaiement, les réseaux secs et humides et l'arrosage automatique des espaces verts.
- 1 local pour le rangement de l'outillage.
- 1 logement de fonction au 1^{er} étage, de type F3, d'une superficie utile totale d'environ 75 m² disposant :
 - 1 stationnement.
 - 1 terrasse privative.
 - 1 jardin privatif.
- 7 blocs sanitaires doubles de 18 m² chacun.
- 2 blocs sanitaires quadruples de 36 m² chacun.
- 1 bloc sanitaire individuel de 9 m².
- 1 local pour conteneurs à déchets.
- 1 espace pour la collecte des objets encombrants.
- 1 espace pour le tri sélectif.
- 1 station de potabilisation pour la distribution en eau de l'Aire d'Accueil.

Au titre des biens et équipements

- 5 conteneurs à poubelles.
- 3 colonnes pour le tri sélectif.
- 14 candélabres d'éclairage dont 4 pour la voie d'accès.
- 1 espace pour le lavage et le petit entretien des véhicules.
- 1 parc à jeux pour les enfants de 1 à 6 ans.
- 1 terrain d'évolution pour activités sportives et diverses.
- 1 barrière de régulation des entrées / sorties.
- 4 places de parking privatives.
- 1 sortie de secours, valant aussi entrée privative.
- 1 bassin de rétention des eaux pluviales.
- 1 raccordement à la station de potabilisation de l'eau.
- 1 raccordement au réseau public d'assainissement.
- 1 distribution en eau brute du Canal de Provence (arrosage espaces verts).
- 1 panneau solaire pour la production d'eau chaude sanitaire.
- 1 carrefour d'entrée aménagé et raccordé sur la voie publique.
- 1 clôture par grillage rigide à mailles larges.
- 1 enseigne signalisant l'Aire d'Accueil.

<u>Livraison</u>	10 avril 2013
<u>Ouverture au Public</u>	01 juillet 2013
<u>Inauguration</u>	03 juillet 201
<u>Horaires et temps de séjour</u>	

Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les jours fériés.

Une astreinte technique est en vigueur le samedi de 12h00 à 22h et le dimanche de 9h à 22h y compris les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutive est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme gestionnaire et chargé des missions sociales

ALOTRA
Association pour le Logement des Travailleurs
33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE
Tél : 04 91 18 01 80 - Fax : 04 91 18 01 88
Président : Pascal GALLARD

Directeur Général : Sylvain RASTOIN

Aire bénéficiant des agréments, Centre Social et Accueil Loisirs Sans Hébergement, mutualisés.
L'Aire d'Accueil Rives Hautes bénéficie aussi des activités et interventions proposées par le Pôle social et d'animation.

La plupart des familles accueillies sur l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil bénéficie d'une domiciliation administrative sur l'Aire d'Accueil Le Realtor.



III. LES DONNEES COMPTABLES

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

	2022	2023	Evolution	Commentaires
CHARGES	Réalisé	Réalisé		
60 - Achats	59 498	50 169	-16%	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	34 807	39 146	12%	Baisse des conso/hausse tarif Elec (détail p.45)
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	1 203	1 178	-2%	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	9 292	4 499	-52%	
5 - Fournitures Admin & Autres	739	586	-21%	
6 - Animations / Actions sociales	13 458	4 760	-65%	Baisse de la fréquentation sur ce site
61 - Services extérieurs	19 713	16 501	-15%	
1 - Sous traitance générale	2 000	-	-100%	
2 - Locations mobilières et immo	458	489	7%	
3 - Entretien et réparation	14 120	12 960	-8%	
5 - Assurance	2 392	2 659	11%	
7 - Cotisations diverses	331	394	-14%	FNASAT
62 - Autres services extérieurs	14 916	4 285	-71%	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	12 772	1 223	-90%	
2 - Publicité, publications...	425	511	20%	Carte de visite/pictogrammes
3 - Dépl't, Mission & Réception	292	946	223%	
4 - Frais postaux et télécom	1 380	1 564	13%	
5 - Services bancaires	46	42	-9%	
7 - Formation	-	-		
63 - Impôts et taxes	6 739	10 096	50%	
1 - Impôts et taxes sur rém.	6 326	9 406	49%	
2 - Autres impôts et taxes	413	691	67%	Redevance occupation domaine Public
64 - Charges de personnel	110 764	135 237	22%	
1 - Rémunérations du personnel	79 389	93 778	18%	
2 - Charges sociales	26 825	29 859	11%	
3 - Autres charges du personnel	4 551	11 600	155%	Tickets restaurant & ES
65 - Autres charges de gestion courante	12 200	12 237	0%	
1 - Créances Irrécouvrables		36,77	-	
2 - Charges de Structure	12 200	12 200	0%	Selon DSP – 5,2% des charges totales
66 - Charges financières	-	-	-	
2 - Autres charges financières	-	-	-	Pas d'Intéressement
68 - Dotation amortissements, provisions	5 433	3 864	-29%	
1 - Dotations aux amortissements	5 433	3 807	-30%	Véhicule de service + Web accueil
2 - Dotations aux provisions		57	-	
Total général	228 851	232 390	2%	

Commentaires :

→ Les charges ont légèrement augmenté, l'augmentation du tarif de l'électricité est compensée en partie par la baisse de consommation, le personnel est au complet par rapport à 2022.

b. Recettes et évolution

	2022	2023	Evolution	Commentaires
PRODUITS	Réalisé	Réalisé		
70 - Prestations de services	44 702	36 555	-18%	
1 - Prestations d'hébergement	15 286	11 167	-27%	Baisse de 15 pts du Taux d'occupation Baisse de conso /hausse du cout elec Eau :5k€ - Elec 20k€
2 - Fluides quittancé	29 237	25 375	-13%	
3 - Produits annexes	179	13	-93%	
74 - Subventions d'exploitation	194 811	191 346	-2%	
Collectivités Territoriales	140 437	143 245	2%	Actualisation selon DSP Participation de l'Etat – baisse du TOC
Contribution Métropole AMP	140 437	143 245	2%	
Etat	54 374	48 100	-12%	
AGAA	54 374	48 100	-12%	
75 - Produits divers de gestion	-	50	-	
79 - Transfert de charges	1 151	1 386	20,5%	
Total général	240 663	229 337	-4,7%	

Commentaires :

→ Les produits sont en baisse, le taux d'occupation a 15 points de moins que 2022 et par conséquent la part variable de l'aide de l'état baisse.

	2022	2023	Evolution %
RESULTAT GLOBAL	11 812	- 3 053	-126

Explication du résultat

→ Ce résultat négatif s'explique par une hausse des charges et une baisse des produits plus importante.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	3 045 € répartis en fonction de la masse salariale N-1 des aires d'accueil d'ALOTRA dont 394€ pour Rives Hautes

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire de Fuveau/Meyreuil Rives Hautes	Zéro

4. Situation des biens immobiliers

Description des immobilisations :

Un véhicule utilitaire Peugeot Partner.

Une quote part du véhicule du responsable

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.

6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de reprise par le délégant :

- Mobilier
- Véhicule Peugeot Partner

Biens propres au délégataire :

- Matériel informatique et administratif
- Matériel et outillage
- Téléphonie et monétique
- Matériel d'animations

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année. Ce poste n'apparaît pas au Cadre Financier de Référence de la convention encours.

B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
Poste 1 / 0,25 ETP				
Responsable du Pôle Gestion Locative	Nora ABA	CDI	MASTER 2 RH BAC +5	Présente toute l'année
Poste 2 / 1 ETP				
Chef d'Établissement	Sami HAJI	CDI	BAC + 5	A compter du 26/12/2022 a occupé le poste de GL Realtor les lundis, mardis et mercredis, et GL Fuyeau les jeudis et vendredis, jusqu'au 03/10/2023 en alternance avec Nora ABA présente les lundi, mardi mercredis
Chef d'Établissement	Magalie COTTREAU	CDD	BAC +2	13/02/2023 au 30/09/2023 (sortie) Intérim N ABA jusqu'au 03/10/2023
Poste 3 / 1,83 ETP				
Agent Technique et Astreintes et mobile	Pascal HUY	CDI astreinte WE	Sans	Présent toute l'année
	Mohamed AINZERGUA	CDI Mobile	CAP	Entrée le 01/06/2023
	David MOCALI	CDI AT	Technicien Qualifié	Présent sur toute l'année 2023
Poste 4 / 0,1 ETP				
Responsable Pôle Social Animation	Fathia ALI SOUDJA	CDI	DEJEPS	Présente toute l'année 2023
Poste 5 / 0,5 ETP				
Travailleur Social Animation	Manon CANO DA SILVA	CDI	DE CESF	Présente en 2023

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes Aires d'Accueil de la Métropole AMP.

Le Responsable du Pôle de Gestion Locative des Aires d'accueil a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'accueil : de piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites Métropole AMP.

Rattachés au Responsable du Pôle Gestion locative des aires :

- **Le Chef d'Établissement, Responsable de la Gestion Locative** à temps plein, est chargé de l'accueil, des arrivées et des départs, du bon fonctionnement de l'Aire, de la perception du droit d'usage et du respect de son règlement intérieur ;
- **L'Agent Technique** est chargé du nettoyage et de la maintenance au quotidien de l'ensemble de l'Aire et des astreintes de la semaine en dehors des heures d'ouverture des bureaux ; Il contribue aussi au respect du règlement intérieur par un contact quotidien avec les voyageurs et intervient auprès du

public sur la gestion des déchets, des consommations d'eau et sur l'utilisation des équipements... Il participe à l'accueil pour l'entrée, l'encaissement et la sortie des familles, notamment le samedi matin.

Une astreinte technique est en vigueur le samedi de 12h00 à 22h et le dimanche de 9h à 22h y compris les jours fériés

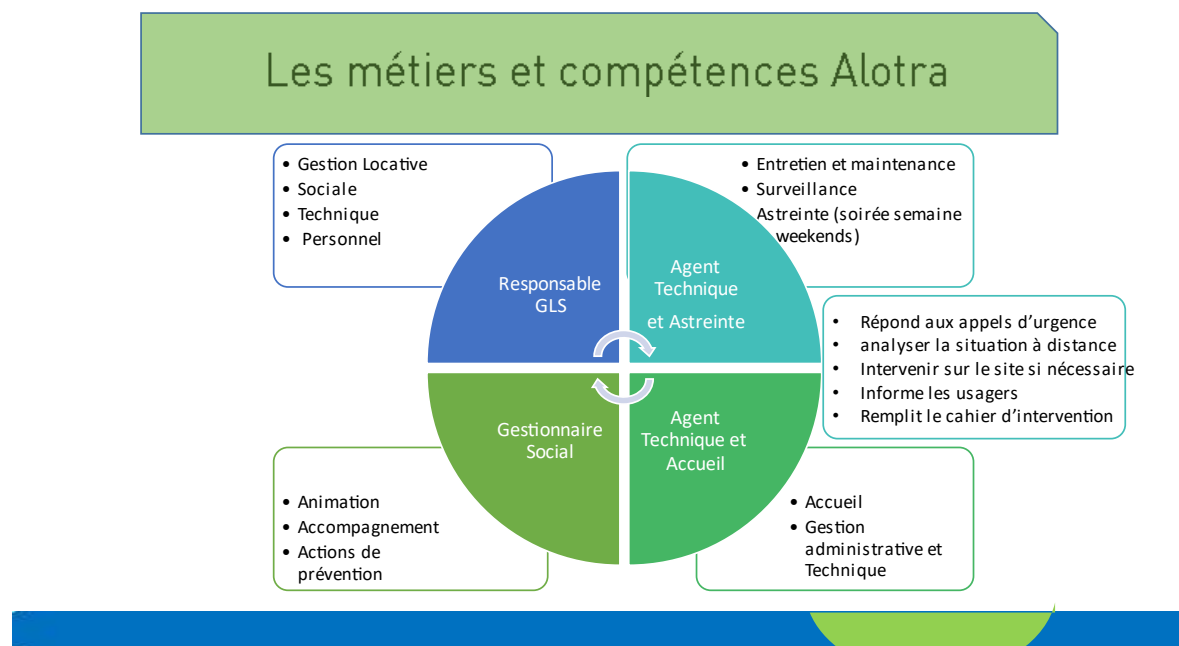
- **La Responsable du Pôle Social Animation des Aires d'Accueil métropolitaine** assure l'organisation et l'animation et a pour mission :
 - La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil de la Métropole AMP
 - L'accompagnement des Travailleurs Sociaux Animation à organiser la mission sociale de leur structure
 - Le soutien technique aux chefs d'établissement
 - La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Rattaché au Responsable du Pôle Social Animation,

- **Le Travailleur Social Animation** met en place les différentes actions socio-éducatives et construit le réseau auprès des différents partenaires, apporte de l'aide aux familles devant réaliser des démarches auprès d'organismes divers, accompagne et oriente ces familles vers les dispositifs et structures de droit commun, tels que définis dans le Projet Social (cf. Annexe 3 de la convention DSP)

Les missions et tâches dévolues à ces agents sont nécessairement réalisées dans le cadre d'une transversalité forte au sein de cette équipe pluridisciplinaire. Des réunions d'équipe régulières sont instaurées et confortent les complémentarités et articulations en son sein.

Le Chef d'Etablissement et son équipe bénéficient bien entendu d'un accompagnement, d'un encadrement et d'un contrôle exercés par la Responsable du Pôle Gestion Locative des Aires d'Accueil. Outre le soutien du Responsable du Pôle Travaux d'Alotra, ces agents bénéficient aussi de l'encadrement du Directeur de la Gestion Locative Sociale et de son adjoint.



La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

Les formations proposées et suivies en 2023 :

- Le TSA a participé le 10/01/23 à la formation l'inclusion bancaire dispensée par la Banque de France
- Le 23 et 24 novembre 2023 le TSA a participé à la formation « Scolarisation des enfants du voyage » proposée par la FNASAT.
- Le TSA participe 1 fois par mois au webinaire proposée par la CAF 13 sur des thématiques d'accès aux droits.
- Le TSA a participé le 18 octobre 2023 à la formation « sensibilisation » aux violences faites aux femmes » portée par Aix-Marseille Université, La Maison des femmes et le Réseau Méditerranée.
- Le 28 novembre le TSA a participé au webinaire proposé par Idéal-Co portant sur la fracture numérique et l'illectronisme du public gens du voyage.
- Le Gestionnaire locatif et l'agent technique ont participé aux analyses de pratiques professionnelles.
- Premiers secours en santé mentale
- Habilitation électrique pour l'agent technique

Les projets de formation pour 2024 sont les suivantes :

- Formation CODEPS « développement des compétences psychosociales » pour le TSA
- Formations et webinaire Banque de France suivant les thématiques
- Accompagner les 6- 25 ans au développement de leurs compétences psychosociales.
- Connaissance des publics et la gestion des aires d'accueil GDV
- Analyse de la pratique Professionnelle
- Sauveteur secouriste du travail
- Habilitation électrique Manœuvre
- Management de Proximité (niveau 2)
- Formation Excel
- Premiers secours en santé mentale
- Équipier de 1ère intervention incendie

2. Travaux réalisés en 2023

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	2023 Du 01/01 au 31/12/2023		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Nettoyage					
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois/semaine	X		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Périodique	1 fois/semaine	X		
Nettoyage des abords de l'aire	Quotidien	Tous les jours	X		
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	Périodique	Tout au long de l'année	X		
Nettoyage quotidien de l'Aire d'Accueil	Matin et soir	365 jours par an	X		
Voirie et réseaux					
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	Selon les besoins	Trois fois dans l'année et fonction du besoin	X		
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	13 Janvier 23 et Selon besoin	X		
Curage du réseau d'eaux usées	Selon les besoins	Selon besoin	X		
Toiture					
Entretien des gouttières, caniveaux béton, événements en toiture	Selon les besoins	Deux fois dans l'année	X		
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	Selon les besoins	Octobre 2023	X		
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon les besoins	Néant	X		

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	2023 Du 01/01 au 31/12/2023		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Façade					
Entretien des façades	Selon besoins	Suivi des fissures	X		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	Selon besoins	Mars et octobre 2023	X		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie...	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Maçonnerie					
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Néant	X		
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Néant	X		
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins	Néant	X		
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC...	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Plomberie et sanitaire					
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Tout au long de l'année 20/03 ; 25/04 ; 07/07	X		
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Néant	X		
Electricité					
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Tout au long de l'année		X	
Contrôle des installations électriques	1 fois/an	Report au 13/02/2023	X		

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	2023 Du 01/01 au 31/12/2023		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Système de chauffage					
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	19/04/2023	X		
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	19/04/2023	X		
Espaces verts					
Débroussaillage de l’aire et des abords	Selon besoins	De mars à octobre 2023 par AT élagage 13/03/23	X		
Divers					
Vérification, entretien, graissage des organes d’ouverture (charnières)	Selon besoins	Tout au long de l’année	X		
Changement de vitrerie	Selon besoins	Néant	X		
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Néant	X		
Contrôle et entretien du portail de l’aire (système de glissière)	Selon besoins	Selon besoin	X		
Entretien et réparation de l’enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Tout au long de l’année	X		
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Tout au long de l’année	X		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Tout au long de l’année	X		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Remplacement des fils selon besoin	X		



3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP et ALOTRA en 2023

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par ALOTRA
➤ Réalisations des éventuelles Interventions qui leur incombent Enlèvement des encombrants suite intervention du délégant auprès des services internes de la métropole le 11/04/2023	➤ Nettoyage et remise en peinture de l'emplacement 23 ➤ Nettoyage de l'emplacement à containers après enlèvement par la métropole ➤ Nettoyage et remise en peinture de l'emplacement 20 ➤ Entretien régulier des espaces verts : taille et tonte, débroussaillage entre mai et juillet avec reprises au cours de l'été ➤ Nettoyage des emplacements vides et cassés ➤ Réparations diverses (poignées de porte...) sur les emplacements ➤ Entretien régulier des étendages : fils et peinture ➤ Réparation du grillage et remplacement des poteaux ➤ Remplacement du cumulus emplacement 16 ➤ Remplacement des groupes de sécurité ➤ Nettoyage des grilles VMC ➤ Lasure des poutres sur les emplacements ➤ Nettoyage au nettoyeur haute pression des containers et du local poubelle ➤ Travaux électriques sur emplacement 20 ➤ Travaux électriques sur emplacement 18

4. Adaptations à envisager pour l'année 2024

Travaux à envisager	Commentaires
➤ Aire de jeux pour enfants réfection du sol souple ➤ Plafonds des auvents à peindre en blanc ➤ Réfection des bas de portes des douches et sanitaires (peinture antirouille) ➤ Remplacement de 1 panneau grillagé de l'aire de jeux ➤ Réfection de 6 douches (➤ Réfection du banc	➤ Alotra ➤ Alotra ➤ Alotra ➤ Alotra ➤ Alotra ➤ Prise en charge des travaux par le délégant ➤ Alotra

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	Dates	Prestataires
Installations électriques	13/02/2023	Qualiconsult
Extincteurs	20/06/2023	ADI protection incendie
Eau potable	13/12/2023	CARSO (contrôle Légionellose)
Prélèvements eaux	11/05/2023	ENIXUS
Eau potable	01/23 et 08/23	ARS (Agence régionale de la santé)

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2023 au 31/12/2023	SMACL

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Travaux électriques	ECB
Plomberie	SUD ART
Papeterie	BRUNEAU
Visite préventive logiciel (prépaiement)	WACONCEPT
Alarme	OBJECTIF SECURITE
Produits entretien	ADELYA TERRE D'HYGIENE/COLDIS

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Métropole Aix Marseille Provence :	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animations de l'Aire d'Accueil.	MAMP est le délégant.
Caisse d'Allocation Familiale	Institutionnel	Agrément Centre social	Centre social : Animation globale et coordination	Renouvellement 01/01/2022 au 31/12/2025
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	Partenariat
Directeur du groupe scolaire La Barque	Institutionnel	Coordination	Favoriser la scolarisation en maternelle et primaire	Partenariat
Institut de formation en Soins Infirmiers	Institutionnel	Réalisation d'actions de prévention	Ateliers alimentation et activités physiques, enquête terrain, projet 2024	Convention signée
Faculté d'odontologie de la Timone	Institutionnel	Réalisation d'actions de prévention	Santé buccodentaire	Partenariat

CODEPS 13	Associatif	Réalisation d'actions de prévention	Partenariat avec IFSI et accompagnement des étudiants de la Faculté d'odontologie	Convention signée
Lire et faire lire : La ligue de l'enseignement	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers lecture	Partenariat
Enseignes des Contes	Prestataire	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers lecture	Convention signée
Wellington Da Silva	Prestataire	Réalisation d'actions culturelles	Atelier initiation Capoeira et boxe	Convention signée
Arts sonores	Prestataire	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers d'art plastique	Convention signée
Nanou Puppo	Prestataire	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers d'activités manuelles	Prestataire
Yes We Camp : la caravanade	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers famille Food Truck et Création de jardinières	Prestataire
Film du Delta	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers vidéo intergénérationnelle	Partenariat
Sylvana Respire	Prestataire	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers Bien être en direction des femmes	Convention signée
Le Naturoscope	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers thématiques sur le développement durable	Prestataire
Elodie Perraud	Prestataire	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers d'écriture	Prestataire

c. Agréments

- Agrément CAF 13 pour le Centre social Le Realtor mutualisé pour les Aires d'Accueil Rives Hautes et Bouc Bel Air. **Renouvellement en 2022 pour 4 ans du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2025**

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'Aire d'Accueil

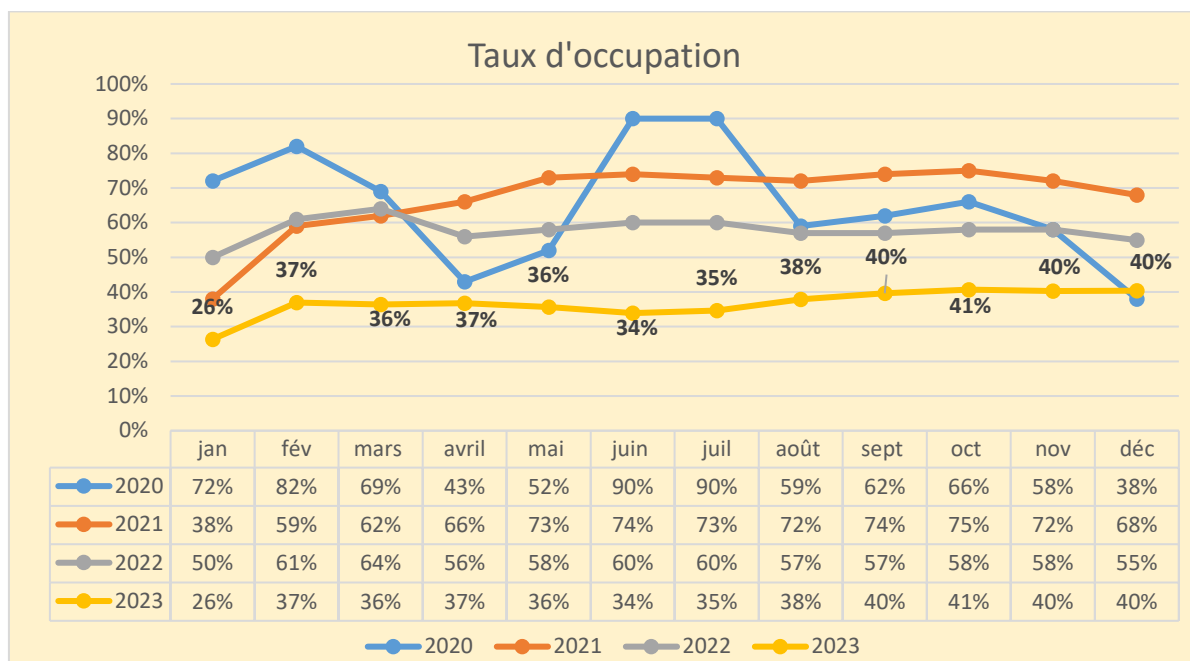
Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100

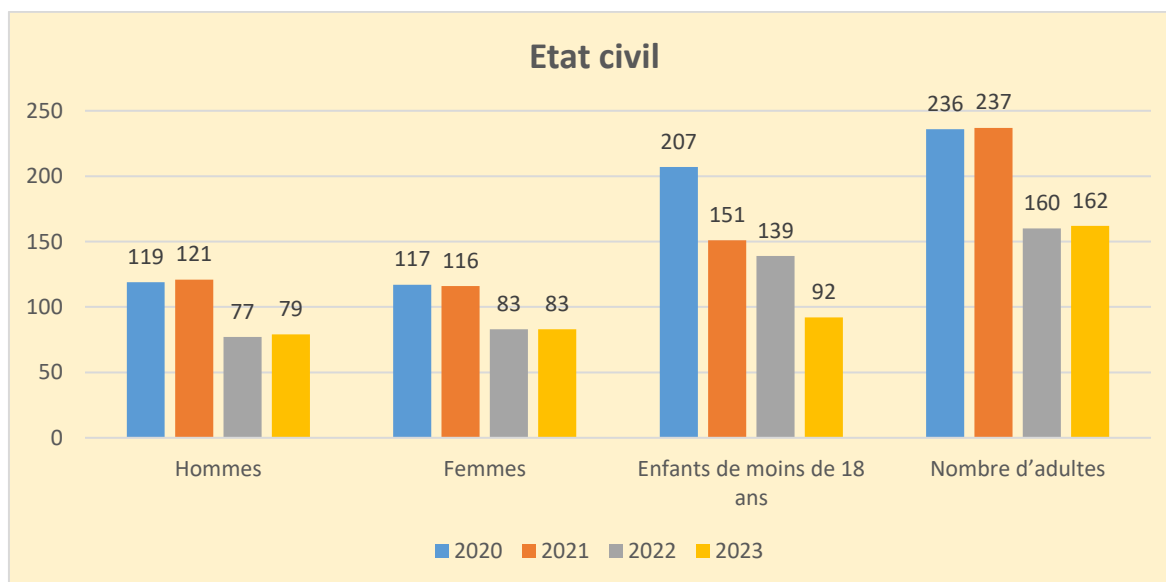
Chiffres pris en considération 1 ^{er} janvier au décembre	2020	2021	2022	2023
Nombre de caravanes	171	185	109	98
Nombre total de personnes accueillies	443	388	299	254
Nombre de familles accueillies	119	118	86	82
Taux d'occupation	65%	68%	55%	40%
Nombre journalier moyen de caravanes	30	31	26	18.5
Durée moyenne de séjour / famille (en jours)	43	48	54	41.4

Observations :

- Le taux d'occupation de l'aire d'accueil de Rives Hautes est en nette baisse surtout début d'année 2023 avec la hausse des tarifs de l'énergie qui a conduit les usagers à quitter l'aire et à s'installer sur des terrains à proximité en toute illégalité. Le manque de contrat de travail dans la région en début d'année a renforcé cette situation. Nous avons pu constater aucune entrée en avril, mai et septembre et un faible taux d'occupation de manière générale, notons par ailleurs la mise hors service de plusieurs emplacements du fait du décollement des carrelages dans les blocs sanitaires.
- Nous observons que la durée moyenne de séjour a baissé par rapport à 2022, les conséquences de la hausse des tarifs de l'énergie et également le marché de l'emploi qui a été moins favorable à l'activité des voyageurs (ferrailleurs, marchands ambulants sur les marchés, carrossier)
- L'aire d'accueil a reçu également moins d'enfants en 2023, un constat relayé par les équipes du pôle social
- Nous accueillons des familles régulières sur ce site, l'aire d'accueil est à échelle humaine et à vocation familiale. Elles apprécient la qualité des services, la tranquillité du site, les moyens mis en place pour la scolarisation des enfants, les activités périscolaires, ainsi que le suivi social. L'aire dispose d'un agent technique à temps plein présent du lundi au samedi matin, avec un système d'astreinte soir et WE ce qui rassure les voyageurs. Notre agent technique est un agent logé sur place.
- Nous avons ainsi pu comptabiliser le retour d'un nombre important d'habités, qui se déplacent entre l'aire d'accueil de bouc et bel air et celle de Fuveau. Néanmoins, ces familles, privilégient la proximité avec les grands centres commerciaux (bouc bel air étant à proximité de la zone commerciale de Cabriès).
- Malgré les infrastructures et les commodités du site, on perçoit bien la difficulté pour les voyageurs de prendre en charge la hausse des tarifs de l'énergie d'autant si la cellule familiale est composée des deux parents et d'enfants, la charge représente une partie non négligeable du budget alloué aux frais d'installation.



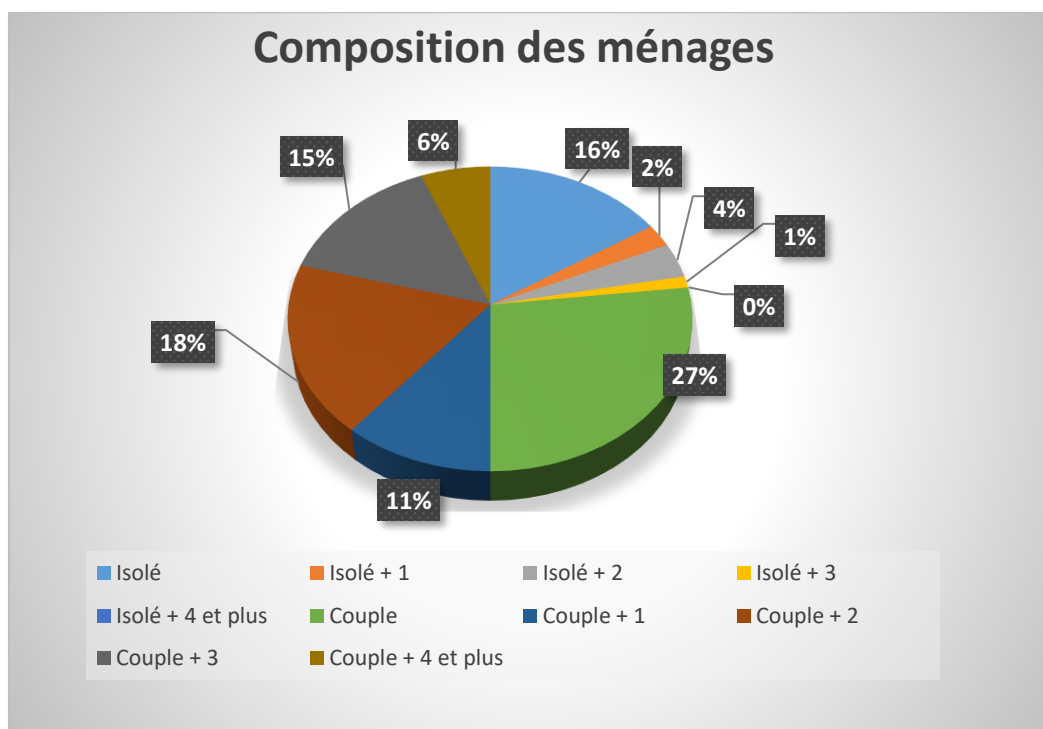
Etat civil Du 01/01 au 31/12	2020	2021	2022	2023
Hommes	119	121	77	79
Femmes	117	116	83	83
Enfants de moins de 18 ans	207	151	139	92
Nombre d'adultes	236	237	160	162



Observations :

Malgré la chute du taux d'occupation, on retrouve quasiment la même répartition entre les hommes et les femmes par rapport aux années précédentes, et une tendance à la baisse chez les moins de 18 ans qui se poursuit encore en 2023 ce qui représente une baisse de 34% par rapport à l'année N-1.

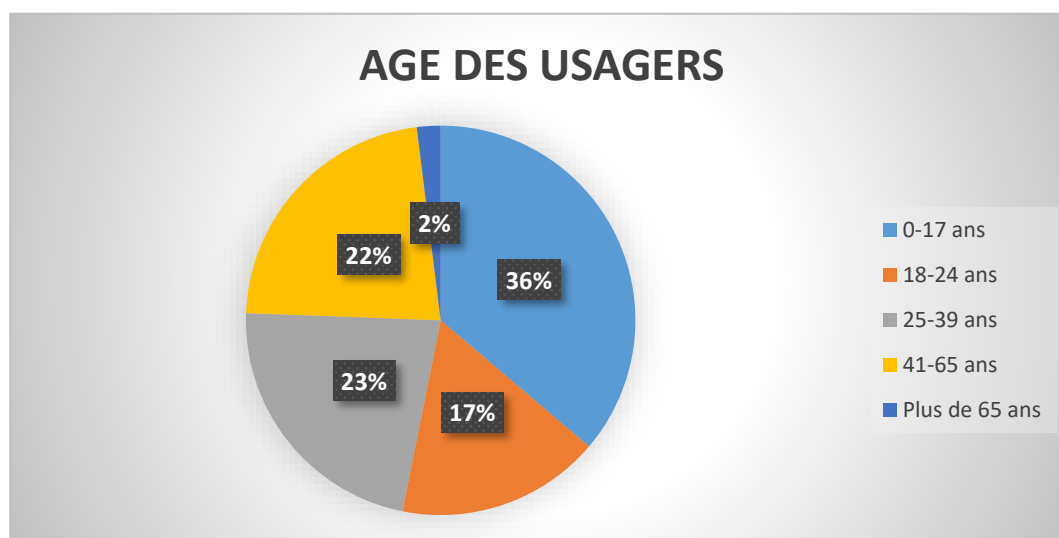
Composition des ménages Du 01/01 au 31/12	2020	2021	2022	2023
Isolé	7	13	12	13
Isolé + 1	0	0	0	2
Isolé + 2	1	1	2	3
Isolé + 3	0	0	2	1
Isolé + 4 et plus	0	0	0	0
Couple	22	30	15	22
Couple + 1	19	19	9	9
Couple + 2	26	31	25	15
Couple + 3	30	15	12	12
Couple + 4 et plus	14	9	9	5



Commentaires :

En ce qui concerne la composition familiale, nous pouvons observer que même si l'aire accueille encore des familles avec enfants, ceux-ci sont moins représentatifs cette année. On garde une certaine tendance par rapport à 2022, avec des familles couple+1 enfant, tandis que les familles couple+2 enfants sont en net recul (-40% par rapport à l'année N-1). La hausse des tarifs de l'énergie devient une contrainte pour les familles qui doivent faire face également à une conjoncture économique compliquée, moins de travail dans la région et donc moins de revenus, d'autant que ce public est composé en majorité de travailleurs indépendants qui comptent sur des missions au jour le jour. Les ressources sont souvent complétées par des prestations familiales, RSA, allocations familiales.

Age des usagers Du 01/01 au 31/12	2020	2021	2022	2023
0 – 17 ans	207	151	139	92
18 – 24 ans	34	43	23	43
25 – 39 ans	105	104	86	57
41 – 65 ans	89	81	44	57
Plus de 65 ans	8	9	7	5



Commentaires :

Les tranches d'âge des 0-17 ans et des 25-39 ans sont en net recul en 2023 par rapport à l'année N-1, avec une même tendance à la baisse.

Les 0-17 ans : -33.8%

Les 25-39 ans : -33.7%

C'est la tranche d'âge des 18-24 ans qui est en augmentation. Ce sont les enfants qui ont pris la relève des parents.

Même si la part des jeunes est en recul, la population reste relativement jeune avec 54% qui a moins de 25 ans. La part des plus de 65 ans représente à peine 2% de la population totale accueillie.

Caractéristiques socio-économiques

Le mode de vie des voyageurs s'accommode évidemment mal des activités salariées et peu les pratiquent. Les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché. Ils exercent les métiers de rempailleurs, forains, peintre en bâtiment et charpentier, nombre d'entre eux ont laissé tomber le ferrailage au regard de la difficulté à les stocker et notamment sur nos aires.

Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, l'allocation adulte handicapé, l'allocation spéciale vieillesse.

b. Accueil

Tout usager se présentant à l'accueil du Réaltor est accueilli par un personnel qui le prend en charge, dès son arrivée. Dès lors qu'un voyageur souhaite séjourner sur l'aire d'accueil, il doit remplir les conditions de son accueil, présenter les documents administratifs aux agents d'ALOTRA, qui renseignent avec lui la fiche d'information, le règlement intérieur dont les points essentiels sont rappelés oralement, ainsi l'utilisateur accepte les conditions en apposant sa signature. L'utilisateur est accompagné sur un emplacement, un état des lieux est effectué par un agent (l'utilisateur doit le signer), une caution d'un montant de 100€ est versée (en CB ou en espèces) ainsi que le paiement des fluides payable en avance pour pouvoir disposer de l'eau et de l'électricité, tout est enregistré dans un logiciel Webaccueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

Définition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.

Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

Du 01/01 au 31/12	2021	2022	2023
Nombre d'usagers	125	60	107
Nombre de participants*	477	686	209

**Le nombre de participants est variable en fonction du type d'animations que nous proposons au cours de l'année pouvant entraîner une participation plus ou moins importante.*

En 2023, le nombre de participants aux animations a connu une forte baisse. Cette baisse s'explique par la baisse de fréquentation de l'aire. Cette baisse est dû d'une part par l'augmentation du coût de l'électricité en janvier 2023 qui a eu un impact sur l'occupation et d'autre part eu égard à la mise hors services de 6 emplacements en attente de travaux sanitaires hors d'usage (décollement des carrelages

A noter toutefois que globalement, tous les publics en âge de participer aux animations proposées se sont mobilisés.



L'Aire d'Accueil Rives Hautes est le deuxième équipement aménagé, géré et animé sur le Territoire de la métropole AMP. Jusqu'en mars 2017, les 93 places familles disponibles (Aix en Provence - Fuyeau/Meyreuil – Bouc Bel Air/Simiane-Collongue) ne peuvent encore répondre aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire. La construction de l'Aire Le Realtor II de 80 places familles a ouvert au public le 22 mars 2017. Il est vrai que l'Aire Le Realtor de 40 places familles, était vieillissante et ne correspondait plus aux critères actuels des aires d'accueil des gens du voyage.

L'Aire Rives Hautes remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage, sur un nouvel axe du Territoire de la métropole AMP. Elle est un lieu fortement apprécié par les familles de par sa qualité d'aménagement. Les ménages trouvent des avantages multiples (tissu économique important, Aire d'Accueil située sur un carrefour de voyages ...).

L'Aire d'Accueil assure des relations constantes avec les services de la Métropole AMP, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

c. Gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants :

- L'Aire d'Accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif, et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'Aire d'Accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un Règlement Intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de la **gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- De mettre en place un système d'astreinte technique en soirée du lundi au vendredi de 17h à 22h et le WE du samedi 12h à 22h et du dimanche 9h à 22h
- Du respect du Règlement Intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'Aire.
- De lui présenter l'Aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'Aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'Aire (cf. explications, remise du Règlement Intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école...) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- Remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, copies des cartes grises des caravanes et des assurances des caravanes ainsi que la pièce d'identité du voyageur et celle de son conjoint ou concubin, établissement de la fiche signalétique par famille, paiement de la caution ...).

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de l'entretien courant et des menues réparations des installations mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- De prévoir et d'effectuer si besoin, la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- L'intervention autant que de besoin du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'Agent Technique affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du respect des règles de sécurité et d'hygiène.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage de l'Aire d'Accueil et procède au nettoyage, au minimum trois fois par jour. Responsabiliser les gens du voyage dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du Règlement Intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une Aire d'Accueil.

e. Respect du Règlement Intérieur

Le respect du Règlement Intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une Aire d'Accueil. Le Règlement Intérieur ordonne sur l'Aire d'Accueil, les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **A compter du 1^{er} décembre 2019**, un avenant a été apporté à la nouvelle DSP concernant les horaires d'accueil qui se décompose comme suit :
Les horaires d'accueil des caravanes : L'ouverture de l'aire est assurée de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 en semaine et le samedi de 9h00 à 12h00.
Accueil du public : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi). Le relais est assuré par une astreinte téléphonique en soirée, en semaine de 17h à 22h et le weekend end du samedi 12h au lundi 9h. Les interventions sont possibles pour des urgences durant ces astreintes.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du Règlement Intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le Règlement Intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le Règlement Intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du Règlement Intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

Depuis le 1^{er} juin 2019, la durée de séjour est portée à 6 mois par an (sous l'ancienne DSP la durée de séjour était de 5 mois par an) sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage et donc, avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin, à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

Du 01/01 au 31/12	2020	2021	2022	2023
Moins de 1 mois	65	55	27	43
De 1 à 3 mois	36	48	35	25
3 à 6 mois	22	14	21	11
Plus de 6 mois	0	1	3	3

Durée moyenne de séjour par famille du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 : 41.4 jours

Du 01/01 au 31/12	2020	2021	2022	2023
Nombre de caravanes	171	185	109	98
Nombre de familles accueillies	119	118	86	82
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	43	48	54	41.4
Dépassement des temps de séjour (en familles)	0	1	3	3
Nombre de procédures justice engagées	0	0	0	1

Commentaires :

Le nombre de familles accueillies est en baisse sur l'année 2023. A l'instar de la durée moyenne du séjour, les voyageurs écourtent leur temps de séjours et jonglent entre l'aire d'accueil et son cadre formalisé et l'installation dans des terrains de la commune ou des communes voisines en toute illégalité afin d'économiser sur les frais de séjour qui représentent une part non négligeable de leur budget. A noter qu'une majorité de voyageurs sur cette aire sont des auto-entrepreneurs, ils se calent donc aux missions qu'ils pourront effectuer dans la région et ses alentours. C'est souvent une activité au jour le jour. Le dépassement des temps de séjours est lié à une dérogation pour raison médicale lourde et deux dérogations pour scolarisation. Nous avons eu à déplorer une action en justice contre des usagers pour piratage d'électricité et violences verbales et physiques envers le personnel.

B. Actions socio-éducatives et animations

L'Aire d'Accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Depuis 2004, ALOTRA s'est illustrée par ses compétences en matière d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage à l'échelle du département. Les équipes en prise avec les réalités de terrains, se sont efforcées durant toutes ses années de répondre aux besoins des usagers des aires d'accueil.

En mai 2019, ALOTRA a été retenue comme concessionnaire pour la gestion, l'entretien et l'animation des aires d'accueil sur le territoire d'AMP, pour une durée de sept ans et ce à compter du 01 juin 2019.

Dans le cadre de cette consultation, un Projet Social a été proposé. Celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur les Aires d'Accueil relevant de la Délégation de Service Public.

Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, **les Aires d'Accueil sont rattachées à un Pôle Social Animation** qui a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- L'accompagnement des Chefs d'Etablissement à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

La nouvelle Convention de Délégation de Service Public pour l'animation, la gestion et l'entretien des aires d'accueil AMP prévoit un personnel supplémentaire Travailleur Social Animation pour le Pôle Social Animation. Ce nouvel agent a pris ses fonctions en août 2019. Il exerce ses missions à mi-temps sur le site de Rives hautes (mardi, mercredi matin et vendredi) et à mi-temps sur le site de la Malle (lundi, mercredi après-midi et jeudi).

Le Pôle Social Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent Gestionnaire Locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social et d'Animation déployés auprès des « agents gestionnaires locatifs » favorisent :

- La connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- L'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture...), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale...) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- Un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- Des permanences d'aides aux démarches administratives avec un travailleur social.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs obligations.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation...
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des gens du voyage aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...)

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation (PSA) de cet équipement sont :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture.

1. Accueil et du suivi des familles

Le Pôle Social Animation accompagne les familles séjournant sur les aires d'accueil d'AMP dans leurs démarches administratives et sociales. Un Travailleur Social Animation (TSA) assure des permanences sur l'aire d'accueil.

Le travailleur social et animation, accueille les familles sur rendez-vous : le mardi et le vendredi matin. Les après-midis sont consacrés à l'accueil sans rendez-vous. Il assure les animations le mercredi matin.

L'action sociale d'ALOTRA en direction des gens du voyage séjournant sur les aires d'accueil MAMP prend en compte les besoins et attentes des voyageurs.

Il est proposé aux voyageurs **un accompagnement socio-éducatif et administratif** se traduisant par :

- Un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives.
- Une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existant.
-

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, URSSAF, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).
- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion ; réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs

indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto-entrepreneur (ADIE, URSSAF), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.

- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant ; hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.
- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; lien avec les enseignants.
- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; ateliers histoires (accès au savoir, à la lecture, curiosité), pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

Le partenariat incontournable

Dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariat : un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permettent de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

En 2023, l'équipe a poursuivi le développement et le renforcement du partenariat. Nous proposons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / Inspection Académique / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles (harmonie mutuelle, mutuelle du soleil)

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».
- **Démarches administratives** : les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraîne des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis.
D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.

Bilan de l'accompagnement social sur l'aire d'accueil de Rives Hautes en 2023 :

Du 01/01 au 31/12	2021	2022	2023
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...) devis factures, lecture de courriers...	122	124	177
Nombre de dossiers RSA (Instruction de la demande RSA)	0	0	0
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	95	60	107

Observations :

Les usagers ont identifié les jours de permanence du travailleur social. Ils ont tendance à venir sans rendez-vous. D'ailleurs, très peu de rendez-vous pris sont honorés.

La plupart des familles stationnant sur le site sont bénéficiaires des minimas sociaux (RSA) et suivies par un référent social de leur lieu de domiciliation.

Les usagers sollicitent le travailleur social pour les accompagner dans la réalisation de démarches ponctuelles telles qu'un renouvellement de droit à la sécurité sociale ou des démarches d'envoi de compléments d'informations et régularisation de situations à la CAF. **Un travail important d'écrivain public** est réalisé, car beaucoup d'usagers rencontrent des difficultés de lecture et écriture.

En 2023, nous comptabilisons 177 interventions administratives. 72 démarches ont concerné des démarches d'écrivain public (lecture de courrier et petites démarches ponctuelles devis, factures...) et **23 démarches** étaient liées à **des démarches d'accès aux droits santé** (renouvellement de CMU/ACS ou contact de la CPAM pour des ruptures de droits). Le TSA a été plus sollicité que les années précédentes sans que nous puissions en identifier la raison.

On compte également, **11 démarches liées à la scolarisation pour l'année 2022/2023** (inscriptions scolaires en mairie et au CNED) ; soit 19 démarches de moins que l'année précédente.

On note que le TSA a orienté **5 familles pour des demandes d'aides alimentaires et financières cette année** (aucune pour l'année 2022, 3 familles orientées en 2021).

Ces familles présentaient des difficultés financières notamment liées à des ruptures de droits. La plupart expriment des difficultés face à la hausse des prix liée à l'inflation.

2. Scolarisation et soutien scolaire

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA, conformément au Règlement Intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.

Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est systématiquement informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par la municipalité et l'Education Nationale.

Une lettre d'engagement est signée au moment de l'entrée des familles sur l'aire les engageant à respecter le Règlement Intérieur et par conséquent, à scolariser leur(s) enfant(s).

Lorsqu'un parent souhaite inscrire son enfant, il est orienté par le chef d'établissement vers le travailleur social qui accompagne les familles dans les démarches d'inscriptions. Les familles se rendent ensuite au service enfance jeunesse pour finaliser l'inscription. Sur place, elles définissent avec l'agent responsable l'inscription cantine et règle un forfait d'avance. Les inscriptions cantines et les encaissements ne sont plus gérés par le chef d'établissement.

Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'Aire d'Accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité.

Ce sujet peut être une problématique dans la mesure où les déplacements nombreux ne permettent pas une scolarité régulière. L'alternative est l'inscription des enfants aux cours du CNED.

Globalement, les parents souhaitent simplement que leurs enfants sachent lire et écrire, mais ne projettent pas leurs enfants dans de longues études.

Bien que l'instruction des enfants de 3 à 16 ans soit obligatoire et que le mode de vie ou d'habitat des familles ne peut être une cause de refus d'inscription, nous observons de réelle différence sur la scolarisation en fonction des aires d'accueil du territoire Métropolitain. De réels progrès ont été constatés mais la fréquentation reste perlée et insuffisante sur certaines aires. De plus, la durée de scolarisation est variable et souvent inférieure à la durée du séjour. Il faut noter que l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans depuis la rentrée 2019 nous a conduit à effectuer un réel travail de médiation afin d'inciter les parents à inscrire leurs enfants en maternelle.

Chiffres clés de la scolarisation sur l'aire d'accueil Rives Hautes en 2022/2023 :

Année scolaire de septembre à juillet	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Elèves en maternelle (Maternelle de la Barque)	3	8	6
Elèves en élémentaire (Ecole de la Barque)	3	11	10

Sur l'année 2023 l'aire d'accueil de Fuyeau a recensé 92 jeunes âgés entre 0/17 ans

Observations pour la scolarisation au premier degré

➤ Scolarisation en maternelle :

→ **Année scolaire 2022/2023 : 6 enfants scolarisés sur 14 enfants accueillis** (42.8 % de taux de scolarisation). Pour l'année scolaire précédente 19 enfants accueillis pour 8 inscrits (42.1% de taux de scolarisation)

Le taux est stable sur deux ans mais la scolarisation en maternelle est encore trop faible au regard du nombre d'enfants sur le site. Les parents considèrent que leurs enfants sont trop petits pour fréquenter l'école.

→ **Année scolaire 2023/2024 : de septembre à décembre 2023 : 4 enfants scolarisés sur 9 enfants accueillis.** Nous notons des appréhensions encore fortes concernant l'inscription des enfants en maternelle notamment en petite section. Lorsque nous interrogeons les parents, les raisons sont liées soit au fait que les enfants sont encore trop petits pour fréquenter l'école, soit au fait qu'ils ne sont pas encore propres.

➤ **Scolarisation en élémentaire :**

→ **Année scolaire 2022/2023 : 10 enfants scolarisés sur 16 présents** cette année soit 63 % scolarisés contre 37 % (30 présents pour 11) pour l'année scolaire 2021-2022.

→ **Année scolaire 2023/2024 : de septembre à décembre 2023 : 5 enfants scolarisés sur 5 présents**

Pour les enfants scolarisés, l'assiduité est plutôt satisfaisante. Cependant, nous remarquons que les familles ne scolarisent pas les enfants si elles restent une quinzaine de jours.

Nos échanges avec les directeurs d'école font état d'une bonne assiduité qui favorise les progrès dans les apprentissages.

Pour l'année scolaire 2023/2024, deux familles ont demandé une dérogation de temps de séjour pour scolarisation. Nous avons donné une suite favorable à ces demandes. Cela a concerné **4 enfants (1 maternelle et 3 élémentaires).**

Les demandes de dérogations sont réglementaires, mais nécessitent que soit posé un cadre strict afin d'éviter les dérogations indues.

Nous nous sommes appuyés sur l'annexe 9 (I.3 la *durée de temps de séjour*) de la convention de DSP qui stipule que : « *La famille qui arrive au terme de la durée de séjour autorisée par le règlement intérieur doit obligatoirement quitter l'aire d'accueil. Toutefois, pour des raisons très exceptionnelles relatives à la scolarisation, l'emploi et surtout la santé, la famille peut être amenée à solliciter le gestionnaire pour une dérogation sur la durée de séjour* ».

Nous demandons donc aux familles concernées de signer une attestation qui les engage à scolariser assidûment l'enfant et à quitter le terrain dès la fin de la dérogation. **La demande de dérogation est valable trois mois et sera renouvelée si l'enfant est assidu. Un suivi régulier est assuré par le TSA en lien avec le directeur de l'établissement.**

Observations pour la scolarisation au second degré :

Chez les voyageurs, le collège reste marqué par des perceptions négatives (risque de perte d'identité, lieu de déperdition, le collège fait peur et apparaît comme un lieu de mauvaises influences). Aussi, les familles privilégient l'inscription au CNED à partir de l'entrée en 6ème.

Parmi les enfants inscrits au CNED, on constate que les jeunes filles perdent plus facilement leurs acquis scolaires, car cantonnées à des tâches ménagères très tôt, alors que certains jeunes garçons semblent plus aptes à suivre les cours, parce qu'ils aident leurs pères dans leurs activités professionnelles (écriture des commandes et des devis par exemple) et ont un intérêt aux jeux vidéo qui demandent des aptitudes plus importantes en lecture.

Il est très difficile d'évaluer exactement la scolarisation des plus de 12 ans sur l'aire d'accueil. Les demandes d'aides aux devoirs ou les démarches d'inscriptions faites avec l'aide du TSA sont les seuls indicateurs de la réalité de l'inscription.

Depuis la rentrée 2022-2023, les modalités d'inscription CNED ont été modifiées suite au décret 2022-182 *relatif aux modalités de délivrance de l'autorisation d'instruction dans la famille*. La nouvelle procédure d'inscription au CNED se fait à présent en deux temps :

- Formuler une demande d'autorisation d'instruction dans la famille en y joignant les preuves de l'itinérance qui doit être transmise par voie postale à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) du département de résidence de l'enfant avant le mois de mai.
- Si validation de la DSDEN, faire une demande d'inscription au CNED comme les années précédentes.

L'itinérance de nos usagers n'a pas facilité le suivi des demandes d'instruction en famille. De plus, nous observons que certains parents n'ont pas encore assimilé la nouvelle procédure.

Pour la rentrée 2023/2024, 5 demandes d'instruction en famille ont été effectuées par le TSA. Cependant, nous n'avons aucun retour sur l'aboutissement de la démarche.

Le TSA propose une aide aux devoirs pour les jeunes inscrits au CNED. Cette année, nous n'avons pas touché de jeunes.

Le partenariat développé en 2023 avec les acteurs de terrain autour de la scolarisation des enfants

→ **Collaboration entre ALOTRA et l'Education Nationale/ CASNAV**

Dès le premier jour de présence de l'enfant dans l'école jusqu'à son départ, le travailleur social est en contact avec la Directrice et l'enseignante UPE2A présente sur l'école de La Barque.

Les échanges concernent : la rentrée scolaire, les temps des enfants au sein de l'école, le suivi des effectifs (les arrivées et départs) et le contrôle de l'assiduité, lorsque les parents ont demandé une dérogation.

Nous avons proposé à la directrice de formaliser trois temps de bilans par année scolaire.

Le TSA est également disponible et à l'écoute des sollicitations de l'équipe enseignante en cas de difficultés ou d'incompréhensions entre les parents et l'école.

→ **Collaboration entre ALOTRA et les services de la Ville de Fuyeau**

Le service enfance jeunesse et le travailleur social sont en liens réguliers pour faire le point sur les inscriptions et le départ des familles. Le service social et le service jeunesse travaillent en étroite collaboration et ont observé une **nette amélioration de la gestion des dossiers et une baisse considérable d'impayés concernant les inscriptions à la cantine**. Les familles se sont adaptées aux changements sans difficultés et se sont appropriées les nouvelles informations.

→ **Collaboration ALOTRA, CASNAV, CD13 dans le cadre du Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage (SDAGDV) groupe de travail scolarisation des enfants du voyage du Territoire Métropolitain.**

La responsable du pôle social participe au groupe de travail scolarisation GDV avec les autres structures accueillant les GDV : AREAT ; la Varappe, CCO St Menet, CASNAV, CD 13, MAMP. **Cette année le GT s'est réuni à 6 reprises.**

Constats : un taux de scolarisation qui reste faible, les parents sont peu mobilisés, recours important au CNED alors que l'itinérance reste circonscrite au Département, on regrette l'absence des associations représentant les voyageurs dans les GT. Il est noté qu'il faudra relancer les invitations.

Proposition / réalisation : diffusion de la première partie du projet de documentaire porté par ALOTRA réalisé à l'école les Milles / Nécessité d'harmoniser le discours adressé aux parents sur la scolarisation CNED qui doit rester l'exception. Rappel à la loi important / Production collective d'un flyer à destination des parents/une représentante de l'association ANGVC présente lors de la réunion du 06/11.

Nous poursuivons notre travail de médiation pour favoriser la scolarisation des enfants.



***La scolarisation revêt
un caractère
indispensable et
facilite l'insertion de
ces familles par
l'accès aux
connaissances
nécessaires à toute
vie sociale.***

3. Santé et prévention

Les données disponibles concernant la santé des Gens du voyage sont globalement insuffisantes et anciennes. Cependant, elles révèlent une espérance de vie de dix à quinze ans plus courts pour les Gens du voyage que pour le reste de la population française.

Les observations des équipes de terrain font état de nombreuses problématiques de santé récurrentes chez les voyageurs : pathologies cardiovasculaires (hypertension, insuffisance coronarienne, infarctus) ; diabète ; problèmes de surpoids ; pathologies bucco-dentaires ; problèmes de vue et d'audition non pris en charge ; dépistages et prises en charge tardives des pathologies cancéreuses ; problèmes de périnatalité (âge de grossesse précoce, suivi insuffisant de grossesse, petit poids de naissance) ; problèmes de santé mentale (angoisse, stress, troubles du sommeil, addictions, etc.).

Au regard de ces observations, l'axe santé/ prévention du projet social d'ALOTRA s'oriente vers des actions d'accès aux soins et de promotion de la santé ciblées en direction des familles.

Généralement, les Gens du voyage accueillis par les travailleurs sociaux sur les sites, bénéficient d'une bonne couverture santé car ils sont souvent affiliés à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), anciennement Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C). Ils peuvent la renouveler chaque année avec l'aide du travailleur social de l'aire d'accueil.

Un médecin généraliste (qui intervient également sur les sites de la Malle et du Réaltor) et des infirmières libérales de Fuveau se déplacent à la demande des patients.

Les familles sont informées des actions de prévention qui sont proposées sur l'aire d'accueil Rives Hautes.

Sur cette thématique, nous faisons le plus souvent appel à des partenariats extérieurs. Le travailleur Social Animation développe et anime également des actions de prévention.

Bilan des actions santé en 2023 :

Du 01/01 au 31/12	2021	2022	2023
Nombre de personnes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	61	110	31

Entre 2022 et 2023, le chiffre de la participation a connu une forte baisse qui s'explique d'une part par le faible taux d'occupation et d'autre part par l'arrêt en 2023 du projet « Sport pour les femmes » qui se déroulait 1 fois par semaine avec l'AUC (36 participations). Ce projet ne s'est pas poursuivi car le public ciblé, les femmes, ne s'est pas mobilisé comme nous l'espérions. Sur les 14 séances, nous avons touché plus d'adolescentes) entre 2 et 3 par séances), alors qu'il s'agissait d'une demande des femmes.

Animations prévention santé en direction des enfants et parents

→ **Actions santé/ nutrition étudiants IFSI :**

Nous avons poursuivi le partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et le CODEPS 13.

Ce projet se déroule en trois temps : dans un premier temps, nous intervenons au sein de l'IFSI pour sensibiliser ses futurs professionnels aux spécificités du public en matière de santé. Nous observons qu'aborder la connaissance sur les gens du voyage permet de briser les idées reçues.

Dans un second temps, une enquête terrain est réalisée en direction des adultes. Cette intervention de proximité permet aux étudiants de rencontrer les familles sur le terrain, d'aborder avec elles les questions de santé afin de réaliser un diagnostic pour l'action.

Enfin, une action de prévention en direction des enfants et des adultes se déroule en avril.

Pour le projet 2022/2023, suite à l'enquête réalisée en novembre 2022, l'atelier prévu avec les enfants (smoothies et jeux d'extérieur) n'a pas pu se tenir. **L'action a été déplacée sur l'aire de Bouc Bel Air ; ce qui a permis aux étudiants de mener à bien le projet.**

Nous avons maintenu l'atelier à destination des femmes. En effet, les **deux femmes présentes sur le site ont participé à l'atelier cuisine.** Le contenu de l'atelier issu du diagnostic était orienté sur les matières grasses. Les étudiants ont prodigué des conseils sur l'utilisation des huiles de cuisson et ont réalisé un gâteau aux pommes « invisible », gâteau composé essentiellement de fruits, avec très peu de pâte, ce qui le rend léger et diététique.

Le projet 2023-2024 a débuté avec la nouvelle promotion d'étudiants en novembre 2023, avec l'enquête terrain qui s'est déroulée les 14 et 15 novembre 2023. Pour cette enquête, les étudiantes ont proposé un temps convivial autour d'un café discussion parents-enfants sur leurs habitudes alimentaires.

7 personnes ont été interrogées. Elles ont répondu facilement aux questions et se sont montrées intéressées par l'enquête. Le questionnaire a fait émerger les comportements alimentaires tels que : une alimentation variée, mais riche et des aliments sucrés donnés aux enfants. Les étudiants reviendront en avril 2024 pour mettre en œuvre une action de prévention répondant aux problématiques révélées par l'enquête.

→ **Actions de prévention santé bucco-dentaire :**

Pour la troisième année consécutive, des étudiants dentistes ont mené des actions de prévention en santé bucco-dentaire sur les aires métropolitaines.

Les dentistes mobilisés sur l'aire de Rives Hautes sont intervenus à trois reprises entre mars et avril 2023 (le 03 mars, le 23 mars et le 04 avril 2023). Ces rencontres ont permis d'informer les adultes sur les risques liés à une mauvaise santé bucco-dentaire. **Au total, les étudiants ont pu rencontrer 14 familles.**

A l'issue des interventions, nous pouvons faire le constat suivant : les familles présentes semblent avoir un bon suivi dentaire. Les parents paraissent être au fait des bonnes pratiques bucco-dentaires ; ils disent être soignés et ne posent pas trop de questions. Nous remarquons néanmoins qu'il est difficile pour certaines familles d'accéder aux soins hors urgence car les rendez-vous sont longs à obtenir et qu'ils ne restent généralement pas assez longtemps au même endroit.

Les étudiants ont pu prodiguer des conseils de brossage des dents à l'aide de mâchoires articulées. Ils ont également **réalisé 3 diagnostics et orienté les personnes qui avaient besoin de soins vers la clinique dentaire de l'hôpital de la Timone.**



Actions d'information et de sensibilisation à la santé en direction des femmes→ **Action Octobre rose**

Comme chaque année, nous participons à la campagne de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein pour les femmes de 50 à 74 ans.

Parce que le thème suscite des peurs et touche à l'intimité, les voyageuses n'abordent pas facilement ce sujet. Lors de nos discussions, elles ne prononcent pas le mot « cancer », elles parlent de « la maladie ».

Notre action a touché 3 femmes. Nous avons choisi d'aller à leur rencontre sur le terrain pour leur offrir une rose et les sensibiliser individuellement. Puis avons proposé avec un café discussion sur la thématique avec notre partenaire Mme Sylvana Santini. Nous relevons que les femmes sont informées des démarches de dépistages car elles reçoivent un courrier de la part de la Sécurité Sociale les invitant à prendre rendez-vous.

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral...) sont écartées pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (boxe, trottinette, cirque...), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

La culture doit être accessible à tous. Notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages...).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

Bilan des actions socio culturelles en 2023 :

Du 01/01 au 31/12	2021	2022	2023
Personnes en animation culture, découverte	189	263	131

Cette année, sur 60 animations prévues 24 seulement ont pu être réalisées. En effet, le taux d'occupation faible a entraîné l'annulation de nombreuses activités. **De plus, même si à certaines périodes le site a été bien occupé, les familles présentes n'avaient aucun enfant ou pas d'enfants en âge de participer aux animations.**

Nous pouvons cependant noter que globalement, les animations mises en place se sont bien déroulées. Les enfants sont toujours très participatifs et font preuve de plus d'attention au fil des séances. Ils manifestent de la curiosité envers les ateliers proposés et nous expriment leurs envies d'apprendre de nouvelles choses.

Animations lecture et lutte contre l'illettrisme :

En 2023, nous avons **poursuivi et renforcé les activités autour de la lecture** en partenariat avec l'intervenante de l'Enseignes des contes et la bénévole du dispositif Lire et faire lire de la ligue de l'enseignement 13.

→ Atelier lecture lire et faire lire.

Ce projet lecture est mis en œuvre en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement 13 qui développe le programme « **Lire et faire lire** » en mettant à disposition des bénévoles dans les structures. **Une bénévole de l'association intervient un mercredi matin sur deux sur l'aire d'accueil de Fuyeau.**

Le choix des ouvrages et des thèmes abordés se fait en lien avec le TSA. Durant la séance, l'intervenante raconte des histoires puis propose aux enfants qui le souhaitent et qui sont à l'aise, de lire pour le groupe. Certains enfants préfèrent lire seuls. Avec l'expérience, la bénévole a su faire évoluer son atelier en proposant en plus de la lecture une activité manuelle en lien avec le thème abordé dans les histoires.



On note un engouement grandissant pour ces séances de lecture. Les enfants restent concentrés durant la lecture à voix haute, les plus petits prennent plaisir à toucher l'objet livre et à regarder les images.

→ L'intervention de l'Enseignes des contes

Monique Bertrand de l'Enseignes des Contes intervient sur les quatre aires métropolitaines à raison d'une fois par mois par aire. **Elle est intervenue à 4 reprises sur l'aire de Fuyeau. Nous avons prévu 12 séances sur l'année 2023 mais nous n'avons pas pu les mettre en œuvre en raison de l'absence d'enfants** sur le site aux dates prévues.

Mme Bertrand connaît bien notre public. Elle revoit assez souvent les mêmes enfants. Au fil de ses interventions, elle a su adapter son atelier au public. Ainsi, elle propose trois temps : un spectacle lu ou chanté, un temps activités manuelles en lien avec le conte et le salon de lecture. Cette organisation permet de garder les enfants deux heures pleines. Mme Bertrand note que cela correspond à leur capacité de concentration.

On observe que les enfants apprécient cet atelier. Ils vont vers les albums car il y a moins de texte. Régulièrement, ceux qui savent lire lisent aux plus jeunes.



Cet atelier a déclenché le goût de la lecture et même du chant chez de nombreux enfants qui attendent avec impatience la séance suivante.

→ Projet de livre « ensemble »

Nous avons également prévu de déployer sur les quatre aires d'accueil métropolitaines le projet d'écriture d'un livre en partenariat avec Image clé et l'OLPA (Observatoire de la laïcité en Provence).

Ce livre aborde la thématique du vivre ensemble. Il a été écrit et illustré par les enfants avec l'accompagnement d'un écrivain jeunesse, d'une illustratrice et d'un vidéaste pour la captation son des histoires. Pour permettre aux personnes non lectrices de découvrir le livre, nous avons enregistré les histoires avec les enfants et chaque histoire peut être écoutée via un QR code.

Malheureusement, après deux reports, ce projet n'a pu se concrétiser sur Rives Hautes en raison du manque d'enfants.

Animations découverte de l'environnement et activités scientifiques

→ La Caravanade : construction de jardinières

Nous avons terminé le projet initié en 2022 avec la Caravanade autour de la construction de jardinières. Les enfants ont pris un réel plaisir à manipuler des outils de construction. Par la suite, le TSA a organisé une séance de jardinage. Au cours la séance, les enfants ont semé des graines mellifères pour être sensibilisé à la biodiversité.

En novembre 2022, la caravanade nous a proposé de participer à un reportage sur leurs actions. L'association a été suivie par deux journalistes de la plateforme solidarum (*Plateforme d'accès et de partage en ligne, gratuite et évolutive, propose à la consultation et au téléchargement des contenus multimédias originaux, sujets, interviews et reportages créés spécifiquement pour elle*) pour valoriser le projet YES WE CAMP sur le territoire des Bouches du Rhône.

Les journalistes ont filmé la réalisation des jardinières avec les enfants en octobre 2022. La vidéo a été mise en ligne en juillet 2023 sur le site de solidarum :

<https://www.solidarum.org/inclusion-sociale/caravanade-ca-roule-pour-lien-social-marseille>

Animations accès à la culture :

→ Ateliers vidéo : Pocket films intergénérationnel avec les Films du Delta

Ce projet est issu d'un partenariat avec les films du Delta. Ces ateliers sont à la fois des ateliers d'éducation à l'image et à l'usage du numérique et visent à créer du lien social et intergénérationnel.

L'intervenant a mis en place des ateliers de création de Pocket-Films. Nous avons réalisé 4 séances.

Dès la première séance, les enfants sont allés récolter des souvenirs auprès de leurs parents et grands-parents, afin de mettre en scène ces souvenirs. Cela a permis de créer des moments de transmissions de souvenirs notamment de souvenir d'école entre les enfants et les grands-parents.

Ces animations ont très bien fonctionné avec les enfants. Ils sont très participatifs autant dans la recherche des souvenirs que de la théâtralisation de ceux-ci.

Nous avons noté qu'il est toujours très difficile d'obtenir l'adhésion et la participation des hommes sans que nous sachions pourquoi.

La valorisation des ateliers a été faite lors du festival Nouv.o. monde, le festival cinéma de Rousset - Pays d'Aix en octobre 2023. La responsable du pôle social a animé la présentation de la séance publique des Pocket films.

Malheureusement les enfants qui ont participé aux séances n'étaient pas présents en octobre pour le festival et n'ont pas pu voir les fruits de leurs ateliers.

Nous avons prévu de diffuser les courts métrages lorsque ces familles reviendront sur l'aire d'accueil.



5. Activités de loisirs

Les jeux vidéo et la télévision occupent une grande place dans la caravane. Les enfants sont de grands consommateurs d'objets à la mode et autres jeux High Tech (téléphone dernier cri, trottinettes électriques...). Heureusement, les enfants manifestent une curiosité et une envie de découvrir quand nous leur proposons des activités.

Chaque mercredi et durant les vacances scolaires, nous organisons des activités de loisirs avec des intervenants extérieurs ou le travailleur social animations.

Le calendrier des événements et fêtes nationales est aussi un prétexte pour la mise en place d'ateliers ludiques et créatifs : halloween, carnaval, pâques, Noël, chandeleur

Nous constatons un réel enthousiasme de nos partenaires lorsqu'ils rencontrent le public. Les activités sont donc des moments d'échanges, de connaissance mutuelle entre le monde des « gadjos » et celui des voyageurs.

Elles permettent de découvrir ou redécouvrir de nouvelles activités : poterie, papier mâché, jeux de société, activités sportives (boxe, capoeira, trottinette sportive...), activités de découverte scientifique, initiation au cirque.

Le partenariat développé depuis quelques années maintenant avec diverses associations du territoire, nous permet de proposer une diversité d'activités culturelles ludiques et de découverte.

Les enfants savent que des animations sont proposées. Ils adhèrent facilement aux activités et font preuve de curiosité.

Le bilan de animations loisirs et sports en 2023

Du 01/01 au 31/12	2021	2022	2023
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	167	255	39
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture)	60	58	8

Pour les animations loisirs et sports, le chiffre des participations est en forte baisse par rapport à 2022. Nous passons de 255 à 39 participants sur l'année. **Cela est dû principalement à la faible affluence sur ce site.**

Il faut noter qu'à chaque fois que des animations étaient proposées, tous les enfants présents étaient mobilisés sur les ateliers

En 2023, nous avons fait le choix d'annuler des interventions partenaires lorsque le nombre d'enfants ne permettait pas de maintenir les animations. Le TSA a mis en place des animations lorsque cela était possible pour compenser les annulations.

Activités manuelles et d'expression

Les enfants âgés de 6-11 ans adhèrent facilement à nos activités de loisirs.

Nos partenaires observent que globalement les enfants sont impliqués et investis. Les enfants ont une certaine aisance pour les activités manuelles par rapport à d'autres enfants. Ils notent cependant des comportements plus difficiles lorsque les enfants ne sont pas scolarisés : (acceptation de l'autorité, difficultés de concentration...) Ils constatent également que certains enfants n'ont pas de contraintes éducatives et qu'ils ont des difficultés à respecter les règles de vie en groupe et le cadre posé durant l'animation.

Nous notons une préférence pour les activités manuelles de type peinture et poterie. Aussi, nous proposons régulièrement ce type d'ateliers. Ces ateliers sont thématiques par exemple en lien avec la fête d'halloween ou avec Noël.

→ **Ateliers avec Arts Sonores**



Iris, l'intervenante d'Arts Sonores est un partenaire de longue date qui mène des ateliers sur les 4 aires métropolitaines. Elle est très bien identifiée et très attendue par les enfants.

Nous avons profité du faible nombre d'enfants lors de l'intervention pour proposer un atelier autour de la musique et de la découverte des instruments.

A l'instar des ateliers manuels, les enfants sont à l'écoute des consignes et font preuve d'une grande curiosité.

→ **Ateliers arts plastique avec Nanou Puppo :**



Cette année encore, nous avons fait appel à notre partenaire plasticienne Nanou Puppo.

Les enfants ont pu réaliser des créations en papier mâché.

Ils ont apprécié cette animation car ils ont participé à toutes les étapes de production du papier mâché (découpage du carton, mixage, ajout de colle, essorage...) et non seulement à la réalisation de l'objet.

Cet atelier nous a également permis de sensibiliser les enfants au développement durable par la réutilisation de cartons considérés non plus comme un déchet mais comme de la matière première.

→ **Activités Sportives**

Ateliers avec Wellinton Da Silva :

M. Da Silva intervient sur les quatre aires d'accueil et propose de l'initiation à la capoeira et de la boxe depuis plus de 4 ans maintenant. Les enfants le connaissent, réclament même son intervention et participent massivement à ses ateliers.



En plus de proposer une activité physique, ces interventions permettent d'ouvrir le dialogue avec les adolescents présents sur l'aire et permettent ainsi de travailler sur des valeurs telles que le respect et le vivre ensemble.

Animations de promotion familiale

→ **Atelier cuisine : crêpes**

A l'occasion de la Chandeleur, le TSA a proposé un atelier cuisine autour de la confection de crêpes. C'est un moment que les enfants ont apprécié. Pour nous, c'est l'occasion de revoir des notions de calculs de façon ludique, travailler avec (quantité de farine, de lait ...) et utiliser une recette.

Cependant, peu de parents ont participé malgré les sollicitations du TSA.



Les constats qui ont émergés suites aux actions mises en place en 2023

Le flux des usagers sur les sites est imprévisible. Nous sommes confrontés à la difficulté de coordonner nos plannings animations avec les partenaires socio-culturels sur les périodes où l'affluence est plus favorable. Ce site a accueilli moins de familles cette année d'une part en raison des 6 emplacements inutilisables et d'autre part en raison de l'augmentation du prix de l'électricité.

→ **Au niveau de l'axe santé prévention :**

Nous notons une **bonne participation aux actions de prévention santé sur ce site**. Les publics sont réceptifs aux interventions des étudiants en odontologie et des étudiants infirmiers.

→ **Au niveau de l'axe accès à la culture et aux loisirs :**

Les animations sont toujours très prisées des enfants. Ils savent que tous les mercredis et durant les vacances scolaires des animations sont proposées.

→ **Au niveau de l'axe scolarisation :**

La scolarisation augmente chez les enfants d'âge élémentaire. Cependant, la scolarisation des enfants d'âge maternelle reste toujours compliquée.

L'assiduité est plutôt satisfaisante. On observe des refus de scolarisation persistant chez certains parents qui reviennent régulièrement sur l'aire mais qui ne scolarisent jamais leurs enfants malgré nos relances quotidiennes.

La nouvelle démarche liée à la demande d'instruction en familles nécessaire pour les inscriptions CNED a mis en difficultés de nombreuses familles cette année encore.

→ **Au niveau de l'axe accompagnement social et administratif :**

Sur ce site, les demandes sociales ne sont pas nombreuses. Les usagers semblent plus autonomes.

Des liens de partenariat sont renouvelés avec les nouveaux responsables de services de l'action sociale de la ville de Fuyeau.

❖ **Les propositions/perspectives 2024 :**

Santé / Prévention	> Poursuite du partenariat avec les structures sanitaires : IFSI, fac de médecine > Sensibilisation aux spécificités du public GDV auprès des professionnels du champ social et médico-social > Développer des ateliers autour des gestes de premiers secours en direction des jeunes > Développer des ateliers nutrition/ sport
Scolarisation/ lutte contre l'illettrisme	> Développer les actions de soutien scolaire avec le projet DIRE LIRE ECRIRE pour les jeunes inscrits au CNED > Renforcer la médiation sur le terrain en direction des parents pour favoriser la scolarisation > Poursuivre notre travail avec l'Education Nationale et le CASNAV > Développer les actions contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants et accompagner les parents dans leur rôle éducatif. > Intervenir avec le CASNAV au sein de l'INSPE pour parler des EFIV et poursuivre notre recherche d'étudiants en l'étendant aux étudiants en master FLE.
Accompagnement social /insertion professionnelle	> Accompagner vers plus d'autonomie numérique : mises à disposition des tablettes et aide via les tutos « accompagnement aux démarches numériques » développés par l'équipe sociale. > Développer des ateliers code de la route et de sécurité routière. > Développer des projets en direction des jeunes et encourager la participation

ACTIVITES LOISIRS, EXPRESSIONS ARTISTIQUES ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Activités TSA : activités périscolaires, jeux extérieurs et intérieurs ; jeux de société, activités manuelles, activités artistiques, accueil adolescents...	Janvier à Décembre	26 participants
Nanou Puppo : Papier mâché	Février	8 participants
Iris Le fur Art sonore : atelier d'expression	Octobre	3 participants
Wellinton Da Silva : initiation Boxe	Octobre	2 participants
PROMOTION FAMILIALE		
Atelier cuisine TSA: crêpes	Février	8 participants
ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES / ENVIRONNEMENT		
La caravanade : construction de jardinières	Février	2 participants
Naturoscope : atelier autour de la gestion des déchets	Octobre	4 participants
ATELIERS PREVENTION / SANTE		
Intervention étudiants dentistes santé bucco-dentaire	Mars à Avril	14 familles rencontrées
Atelier bien être avec Sylvana Santini	Mars	5 participantes
Intervention IFSI : santé alimentation	Avril	2 participantes
Octobre rose + atelier avec Sylvana Santini	Octobre	3 participantes
Enquête IFSI : Santé alimentation	Novembre	7 participants
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITE		
Enseignes des contes : atelier lecture, histoires	Janvier à Décembre	23 participants
Lire et faire Lire : atelier lecture	Janvier à Décembre	63 participants
Les Films du Delta : projet Pocket films intergénérationnel	Février à mai	29 participants
Elodie Perraud : Ateliers d'écriture	Septembre à novembre	10 participants

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3,30€ par jour par place famille (1 ou 2 caravanes)

- Eau : 4,00 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,30 € le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies 1,00 € la feuille
- Photocopies 0,30 € la feuille
- Timbres-poste A la valeur faciale

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement régulier est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

Du 01/01 au 31/12	2020	2021	2022	2023
Nombre de journées caravanes	5 466	5 664	4 632	3 384
Droits d'usage encaissés (Fluide compris)	47 847 €	50 505€	44 522€	36 542 €
Impayés	0 €	0 €	0 €	37 €

Il est à préciser qu'avec le système de prépaiement, nous ne sommes pas sujets aux impayés. Nous n'avons eu aucun interdit, ni dépassement de séjour cette année.

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Pour la cantine, en accord avec la Mairie de Fuveau, le tarif de la cantine se fait en fonction du nombre d'enfants scolarisés par famille, sur une base de revenus plancher à 1 000€ soit :

- 1 enfant/foyer : 1.01€
- 2 enfants/foyer : 0.96€
- 3 enfants/foyer : 0,91€

Tarifs garderie soir court (16h30-17h30)

- 1 enfant /foyer : 0,44€
- 2 enfants/foyer : 0,39€
- 3 enfants /foyer : 0,34€

Tarifs garderie soir long (16h30-18h30)

- 1 enfant/foyer : 0,80€
- 2 enfants /foyer : 0,70€
- 3 enfants/foyer : 0,60€

4. Consommations et coûts des fluides

Du 01/01 au 31/12	2020	2021	2022	2023
Taux d'occupation	65%	68%	55%	40%

EAU	2020	2021	2022	2023	Evolution %
Consommation en m3	2 804	2 886	2 481	1 505	-39
Coût total en €	11 220	11 906	10 088	6 647	-34

ELECTRICITE	2020	2021	2022	2023	Evolution %
Consommation en kWh	169 242	170 135	156 860	94 317	-40
Coût total en €	27 311	31 737	21 718	32 499	+50

TELEPHONIE (fixe, mobile et internet)	2020	2021	2022	2023	Evolution %
Coût total en €	1 327	1 353	1 321	1 546	+17

B. Les subventions et participation

Du 01/01 au 31/12	2020	2021	2022	2023	Evolution %
Subventions	58 436	59 443	54 374	48 100	-12
DDETS - Aide à la Gestion des Aires d'Accueil	58 436	59 443	54 374	48 100	-12
Participation Métropole AMP	138 817	138 817	140 437	143 245	+2

Commentaires :

Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, nous sollicitons chaque année, un renouvellement de subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2), auprès de la DDETS. Le décret du 9 mars 2018 indique une part fixe de 56,50 € par place caravanes et par mois et une part variable de 75,95 € par place caravanes en occupation réelle.

C. Rappel de faits du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Janvier 2023 :

-Branchement illégal d'une famille sur une borne électrique avec des fils dangereux en circulation : dès l'interpellation par le responsable de site et l'agent technique, la famille a nié en bloc et a agressé verbalement l'agent puis physiquement le responsable de site. Un courrier d'expulsion de l'aire a été remis. La famille s'est malgré tout maintenue sur l'aire. Intervention des forces de l'ordre et d'un huissier pour faire constater les faits. Cette situation a été très mal vécue par les membres de l'équipe. Une plainte a été déposée et un référé introduit devant le tribunal compétent.

-Participation au séminaire à Marseille.

Février 2023 :

-Mise à disposition du responsable de site sur l'aire d'accueil du Realtor, suite à la vacance du poste et recrutement en CDD d'une responsable qui a pris ses fonctions le 13/02/2023 pour une mission jusqu'au retour du titulaire du poste. Bonne intégration dans la mission. La responsable a reçu un accueil favorable des usagers.

Mars 2023 :

-Gros soucis d'entreposage sauvage d'encombrants à l'entrée de l'aire, sur les emplacements prévus pour les containers de tri sélectif. Cette situation est vécue difficilement par les équipes et par les voyageurs. Retrait de ceux-ci par la métropole.

Mise en place des ateliers Eco environnement durable avec les publics, fabrication d'objets à partir de produits de récupération.

Avril 2023 :

-Des départs courant avril durant les vacances scolaires, peu d'enfants.

-Fermeture provisoire de l'aire de jeux suite au constat de la détérioration du sol souple, mesure de précaution pour prévenir tout risque d'accident. Les familles regrettent cette fermeture même s'ils la comprennent.

Reprise de l'atelier plantation de fleurs dans les bacs près du bureau.

Repas partagé avec les usagers et la gestionnaire locative et sociale les familles apprécient ces temps conviviaux.

Mai 2023 :

-Grand nettoyage de l'aire et travaux de remise en état effectués par l'agent technique.

-Visite de la métropole pour évoquer les emplacements hors service

Juin 2023 :

-Découverte d'un branchement sauvage du compteur Enedis à l'entrée du site, en attente du passage de la gendarmerie de Roussel pour constatation. Intervention ENEDIS à 17h10 suite danger imminent.

-Constat est fait que les piratages sont toujours en cours sur l'aire dû en grande partie à l'augmentation du tarif de l'énergie.

Juillet 2023 :

-Visite du président et du DG ALOTRA

-Des usagers sont inquiets car ont aperçu un rodeur aux abords de l'aire. La gendarmerie est alertée à la demande des voyageurs qui souhaitent des rondes de nuit, des vols ont été constatés dans le voisinage.

-Ateliers de prévention des feux en regard des festivités du 14 juillet

Aout 2023 :

-Des entrées en nombre mais de courte durée, la responsable propose des apéritifs pour rapprocher les familles.

Septembre 2023 :

-Départ en cours de mois de la responsable du site qui quitte Marseille pour un nouvel emploi.

- un repas de départ a été préparé avec les usagers de l'AA qui ont participé afin de remercier la responsable de site eu égard à son départ de l'AA vers d'autres fonctions en dehors d'ALOTRA.

-Le nombre de caravane reste stable. Le pôle social prépare la rentrée avec les familles, accompagnement vers la scolarité.

Octobre 2023 :

-Retour sur le site du titulaire du poste M. HADJI suite au départ de la remplaçante en CDD.

Octobre rose avec les familles présentes, prévention des risques liés au cancer du sein, la gestionnaire sociale offre une rose à chaque femme à l'appui du flyer de prévention.

Novembre 2023 :

-Retour des usagers habitués sur le site e prévision des marchés de Noël dans la région.

Décembre 2023 :

-Fête de fin d'année animée par la gestionnaire sociale/animation

-L'aire est très peu fréquentée, mais maintien des programmes d'animation.

VI. CONCLUSION

L'année 2023 a été marquée par l'augmentation substantielle du prix de l'énergie, passant de 0.15€ le KWh à 0.30€ du KWh, ce qui aura eu pour conséquence une baisse du taux de fréquentation sur toutes nos aires en gestion déléguée. La conséquence sur le budget de l'association ne sera pas sans effet sur le résultat annuel.

L'augmentation des tarifs de l'énergie entraîne de vives tensions entre nos équipes de terrain et les usagers mécontents et dans l'incompréhension d'une situation qui leur semble profondément injuste car ils ne bénéficient d'aucune aide de l'Etat. Les voyageurs mettent en avant le coût du séjour et leur consommation électrique qui leur semblent plus élevés par rapport à d'autres aires.

Malgré tout, les voyageurs et notamment les plus fidèles, préfèrent le confort de nos aires d'accueil et concèdent à des sacrifices pour pouvoir bénéficier d'un ensemble de services (sanitaires privatifs, espace cuisine) et des animations en direction des publics de tous âges. Nos équipes insistent sur la régularité d'une scolarisation et proposent un accompagnement dans les démarches administratives et d'accès aux droits ainsi qu'un accompagnement à la scolarité.

ALOTRA s'est attachée durant l'année 2023 à :

- Gérer et à apporter une réponse à des problèmes techniques appuyée par Aix Marseille Provence Métropole,
- Apporter des réponses aux besoins de la population concernée, en termes d'accès ou de maintien aux droits,
- Maintenir une qualité de service,
- Pérenniser le partenariat avec les écoles du secteur afin de permettre un meilleur accueil des publics et ainsi favoriser la scolarisation des enfants des aires d'accueil.

ALOTRA a ainsi :

- Permis d'accueillir les gens du voyage en répondant à ses obligations de délégataire
- Trouvé des modalités de fonctionnement et à renforcé les rapports avec les équipes de la métropole pour le suivi global de cet équipement (visite de suivi, rencontres techniques, conseils...)

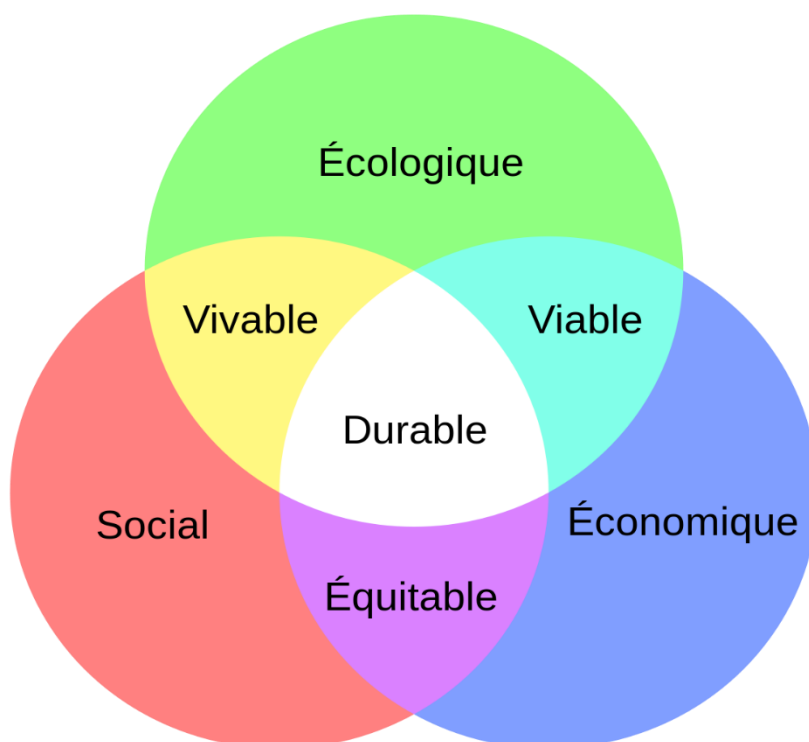
Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentive à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

VII. ANNEXES

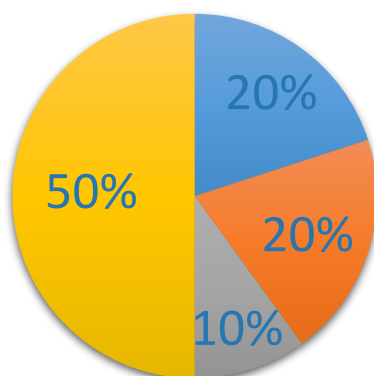
ANNEXES

1) Projet développement durable « Les éco-gestes »	p.49
2) Plaquette « Les animaux sur les Aires d'Accueil »	p 51
3) Album photos	P 53

Plaquette développement durable « Les éco-gestes » Annexe 01



Postes consommateurs d'énergie



■ Eclairage ■ Informatique
■ Climatisation ■ Chauffage

Les éco-gestes :

Aérer 5 à 10 minutes tous les jours

La température moyenne maximale doit être de 19 °C

Baisser ou éteindre le chauffage selon la durée de l'absence

Éteindre ou débrancher les appareils en veille

Remplacer les néons par des LED



1°C de plus en été représente
en moyenne 10% d'économie
sur le rafraîchissement

Plaquette « Les animaux sur les Aires d'Accueil »

Annexe 02

Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

- Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :

Puce électronique ou **Tatouage**


- Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1^{ère} catégorie est interdit sur le site!



- Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :
 - carré hépatique
 - leptospirose
 - parvovirose
- Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.




Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

- Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :
 - Une niche réglementaire
 - niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
 - attache réglementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
 - à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).




II. Sevrage des chiots

- Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

- Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire

pour éviter :

- un chien fuyeur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

- Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc.....)



- Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collective, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.




AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX

	► CONDITIONS DE DÉTENTION		► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE
	ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982 ART. L234-1 À 234-6 DU CODE RURAL ART. R214-27 DU CODE RURAL		ART. L212-10; R215-15 DU CODE RURAL Amende de 1^{re} classe (ou plus 750€)
	► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES		► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS
	► CHIEN ERRANT INTERDIT		► DÉJECTION CANINE INTERDITE
	ART. L211-19-1 À L211-25 DU CODE RURAL ART. R622-2 DU CODE PÉNAL Contrevenance 2^e classe (ou plus 150€)		ART. R622-2 DU CODE PÉNAL Contrevenance 2^e classe (ou plus 150€)
	► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT		► VENTE RÉGLEMENTÉE
	ART. L214-3 ET R215-4 DU CODE RURAL ART. R653-1, R654-1 et R655-1 DU CODE PÉNAL Contrevenance de 3^e (ou plus 450€), 4^e (ou plus 750€) ou 5^e classe (ou plus 1500€)		ART. L214-8 DU CODE RURAL ART. R215-5-1 DU CODE RURAL Contrevenance de 1^{re} classe (ou plus 750€)
	► ACTE DE CRUAUTÉ ou ABANDON INTERDIT		► ABATTAGE INTERDIT
	ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contrevenance jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		ART. R214-77; R214-64 À R214-66 et R214-69 À R214-71, R215-8, R215-6 et L654-3 DU CODE RURAL Contrevenance de 3^e (ou plus 450€), 4^e (ou plus 750€) ou 5^e classe (ou plus 1500€)
	► COMBAT INTERDIT		► CHIEN DE 1^{ère} OU 2^{ème} CATÉGORIE INTERDIT
	ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contrevenance jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		(réglement intérieur de l'aire d'accueil)

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.

ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR À TOUT MOMENT !

Album Photos

Annexe 03

ATELIER LECTURE : ENSEIGNES DES CONTES



ATELIER NUMERIQUE : FILM DU DELTA



ALIMENTATION ET ACTIVITE PHYSIQUE : ETUDIANTES IFSI



ATELIER BRICOLAGE : LA CARAVANADE



ACTIVITES MANUELLES : NANOU PUPPO

